



## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 21 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 15 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

### Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoints, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme BAYLE, Mme BAUDERE, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, M. EYMAS, Conseillers Municipaux.

### Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme PAIN-GOJOSSO à Mme MERCHADOU, Mme DUBOURG à M. BALDES, M. ELIAS à M. DURANT, Mme HOLGADO à M. CARREAU

### Etait absent:

M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GRANGEON est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

### 10 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - VILLE DE ZÜLPICH

#### Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Au cours du mois de juillet 2021, l'Allemagne a été frappée par un épisode climatique d'une rare violence. Ces intempéries ont causé la mort de près de 200 personnes et des dégâts matériels estimés à 30 milliards d'euros.

C'est dans ce contexte que le Comité de Jumelage Blaye – Zülpich s'est manifesté auprès de la ville de Blaye afin qu'elle apporte un soutien financier envers ces populations qui ont tout perdu.

La ville de Zülpich a mis en place l'ensemble des modalités pour permettre de collecter les dons.

Il est donc proposé au conseil municipal d'accepter le versement de la somme de 2 500 € au titre des subventions exceptionnelles.

La somme est prévue au budget principal : chapitre 67 article 6748.

La commission n°2 (Culture / Tourisme/ Unesco/ Jumelages/ Animation Patrimoniale) s'est réunie le 13 septembre 2021 et a émis un avis favorable.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 13 septembre 2021 et a émis un avis favorable.

### Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 23/09/21  
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-  
20210921-65897-AU-1-1

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE

